

1. Lettre de mission



26/06/2016

*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Paris, le 21 juin 2016

Ségolène ROYAL

Très à vous -

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général de l'Economie

Madame la Vice-Présidente du Conseil
Général de l'Environnement et du
Développement Durable

28 JUIN 2016

→ Bureau du CGEDD
Anne-France LE BAIL

La programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse, approuvée par le décret du 18 décembre 2015, prévoit l'approvisionnement en gaz naturel de l'île. Elle précise notamment le besoin « de sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse (...) en construisant une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant de convertir l'ensemble des moyens de production thermique de la région au gaz naturel (centrale de Lucciana, turbine à combustion et cycle combiné gaz d'Ajaccio) ». Pour atteindre ces objectifs, la PPE demande « de lancer les études détaillées de faisabilité de l'ensemble de ses éléments, de manière à permettre le lancement dans les plus brefs délais de la réalisation de l'infrastructure gazière ».

Cette infrastructure comprendrait une unité flottante de regazéification au large de Bastia raccordée à un gazoduc desservant les centrales de Lucciana et, par voie terrestre, d'Ajaccio. EDF va engager une étude sur les conditions techniques de réalisation du projet et l'évaluation des coûts. Cette étude comprendra une analyse des études techniques et environnementales nécessaires pour accompagner l'autorisation des ouvrages.

Je vous demande en parallèle de bien vouloir diligenter une mission visant à étudier les différentes options juridiques et financières envisageables pour la construction et l'exploitation de ces infrastructures :

- la qualification juridique des ouvrages, les rôles respectifs des opérateurs et les conditions de rémunération seront en particulier analysés pour la construction et l'exploitation de la barge ainsi que des ouvrages de transport de gaz.

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain

- La question du risque financier sera précisément examinée.

A partir de premières hypothèses de coûts du projet qui seront fournies par l'étude EDF, la mission indiquera, dans la mesure du possible, l'impact financier pour la collectivité et pour la CSPE des différentes options envisageables pour la réalisation de ces infrastructures.

Je souhaiterais pouvoir disposer du rapport de cette mission avant la fin du mois d'octobre 2016.



Ségolène ROYAL